

Comité d'éthique de la recherche en obstétrique et gynécologie CEROG



Les soumissions au CEROG doivent être faites grâce au formulaire ci-joint. Celui-ci doit être dactylographié et envoyé uniquement par mail. Dès réception du formulaire, le secrétaire attribue un numéro de soumission et date la demande. Le secrétaire adresse à tous les membres du comité le dossier de demande rendu anonyme.

- Le comité saisi des demandes d'avis se prononce dans un délai d'un mois au maximum.
- Les membres devront statuer sur :
 - * le caractère « non interventionnel » de la recherche
 - * l'information donnée aux patientes s'il s'agit d'une étude prospective
 - * les implications éthiques de cette recherche
- Les avis sont rendus après discussion collégiale
 - * L'avis final est rendu au bout de 15 jours dès lors qu'au moins 5 membres ont répondu
 - Si tous les avis sont unanimes, le secrétaire émet l'avis final
 - Si unanimité moins 1 voix, le secrétaire transmet les avis au président qui décide
 - Si unanimité moins 2 voix, le secrétaire organise une réunion collégiale téléphonique
 - * Si ce quota de 5 réponses n'est pas atteint au bout de 15 jours, un rappel est envoyé
- Trois types d'avis sont possibles :
 - * avis favorable sans restriction
 - * demande de précisions et de modifications (avis temporaire)
 - * avis défavorable : nécessité de soumission à un CPP (cet avis est rendu avec motivation)

Paiement des droits : toute soumission au CEROG est payante (**40 euros** à régler directement sur le site internet du CNGOF). L'avis final du CEROG ne sera rendu que si les droits ont bien été acquittés.

Pour adresser vos demandes ou pour toute information :

Etudes concernant l'obstétrique, le diagnostic anténatal et la médecine foetale

Docteur Elie Azria

elie.azria@bch.aphp.fr

Etudes concernant la gynécologie, la chirurgie et l'assistance médicale à la procréation :

Docteur Xavier Deffieux (Secrétaire du CEROG)

xavier.deffieux@abc.aphp.fr